

**APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX EN SEANCE PUBLIQUE
N° 1/DSI/SEGMA/2014**

Le **Mardi 10 Juin à 9h30 mn**, il sera procédé, dans la **salle de réunion de la Direction des Systèmes d'Information du Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique – Avenue Maa Al Aynayne Agdal,- Rabat-** à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix séance publique pour objet :

L'acquisition, l'installation, la mise en service et la maintenance des radars fixes de mesure de la vitesse.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction des Systèmes d'Information du Ministère de l'Équipement et du Transport et de la Logistique, Rabat - Agdal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à : **(Un million) 1.000.000 Dirhams**
- **L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :**
 - **Soixante Quatorze million Quatre cent mille Dirhams (74 400 000,00 DH) pour L'acquisition, l'installation et la mise en service des radars fixes de mesure de la vitesse ;**
 - **Six Millions Quatre Cent Quatre Vingt Mille Dh (6.480.000,00 DH) par an, pour la maintenance des radars fixes de mesure de la vitesse**

*Les Prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau des marchés de la Direction des Systèmes d'Information du Ministère de l'Équipement et du Transport et de la Logistique sis à l'adresse ci-dessus, avant le **Lundi 9 Juin 2014 à 12h**.*

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés, Direction des Systèmes d'Information du Ministère de l'Équipement et du Transport et de la Logistique, sis à l'adresse ci-dessus ;
- Soit les remettre au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.